

# GR O U P E B R U X E L L E S L A M B E R T

Société Anonyme

Avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles  
T.V.A. BE 0407 040 209 - RPM Bruxelles

## **Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2026**

### ***Procès-verbal***

La séance est ouverte à 15 heures au siège.

L'Assemblée est présidée par Ian Gallienne, Président du Conseil d'Administration. Priscilla Maters remplit les fonctions de Secrétaire. L'Administrateur-Délégué, Johannes Huth, ainsi que le Directeur Financier, Xavier Likin, complètent le Bureau.

Victor Delloye et Mark Keller assument les fonctions de Scrutateurs.

Les Administrateurs suivants sont également présents : Paul Desmarais, jr., Ségolène Gallienne - Frère, Cedric Frère et Alexandra Soto.

La présente Assemblée se tient en présence physique des actionnaires et est également diffusée sur le site Internet de GBL en format vidéo (*webcast*).

La Secrétaire dépose sur le Bureau les justificatifs de publication des convocations contenant l'ordre du jour sur le site Internet de la société [www.gbl.com](http://www.gbl.com) sous le lien <https://www.gbl.com/fr/general-meeting>, conformément à l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre ou par courrier électronique du 7 avril 2026 contenant l'ordre du jour avec les sujets à traiter, les propositions de décisions, une description détaillée des formalités à accomplir par les actionnaires pour participer et voter à l'Assemblée Générale, leur droit de poser des questions par écrit avant l'Assemblée Générale ainsi que leur droit de demander l'insertion de nouveaux points à l'ordre du jour. Ces actionnaires ont également reçu une version détaillée des comptes sociaux au 31 décembre 2025, le rapport du Commissaire y relatif et le rapport requis par l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations. Ils ont également pu consulter le rapport annuel, qui est disponible sur le site internet de GBL depuis le 7 avril 2026, et en recevoir une copie sur simple demande.

Les Administrateurs et le Commissaire ont été invités à l'Assemblée par e-mail le 7 avril 2026, conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations et à l'article 26, alinéa 2 des statuts.

La société a établi un registre qui reflète le nombre d'actions inscrites au 23 avril 2026 à 24 heures (la date d'enregistrement), soit dans le registre des actionnaires nominatifs, soit sur un compte-titres auprès d'une institution financière et pour lesquelles les actionnaires ont manifesté, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2026, leur volonté de participer et voter à l'Assemblée.

La Secrétaire dépose ce registre sur le Bureau, ainsi qu'une copie des lettres de convocation en français, néerlandais et anglais adressées le 7 avril 2026 aux actionnaires nominatifs, les attestations des banques relatives aux détenteurs de titres dématérialisés, la correspondance ou les procurations et les votes par correspondance des actionnaires nominatifs ainsi que les procurations et les votes par correspondance des détenteurs de titres dématérialisés, une copie du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire concernant l'exercice 2025 et les comptes annuels au 31 décembre 2025 ainsi qu'une copie du rapport requis par l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations.

La liste de présences, vérifiée par les Scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance s'élève à 1.859, réunissant 94.951.422 actions, soit 73,15 % du capital, représentant 142.416.525 voix.

A leur demande, des consultants et des journalistes, qui n'ont pas accompli les formalités requises, participent également à l'Assemblée, sans pouvoir voter ni s'exprimer. Leur présence ne suscite pas d'objection de la part de l'Assemblée.

L'Assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE 2025**

**2. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025**

2.1. Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

2.2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025.

**3. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

**4. DECHARGE AU COMMISSAIRE**

Proposition de donner décharge au Commissaire pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

**5. DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

5.1. Constatation de la démission d'Agnès Touraine en tant qu'Administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale (pour information).

5.2. Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Paul Desmarais III, dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

- 5.3. Proposition de nommer en qualité d'Administrateur Emilie Sidiqian pour un terme de quatre ans et de prendre note de l'indépendance d'Emilie Sidiqian, qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1<sup>er</sup> du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL. Le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance visée à l'article 7:87, §1<sup>er</sup> du Code des sociétés et des associations.

## **6. RAPPORT DE REMUNERATION**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

## **7. PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME**

- 7.1. Rapport du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, concernant la garantie visée à la proposition de résolution suivante.
- 7.2. Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, pour autant que de besoin, proposition d'approuver l'octroi par GBL d'une garantie dans le cadre d'un crédit consenti à une filiale de GBL, ce qui permettra à cette dernière d'acquérir des actions GBL dans le cadre du plan d'intéressement à long terme annuel du groupe.

## **8. DIVERS**

Pour pouvoir être adoptées, les propositions reprises à l'ordre du jour de cette Assemblée ne nécessitent pas de quorum et requièrent un vote à la majorité simple des voix émises à l'Assemblée, à l'exception de la proposition reprise sous le point 7.2. qui requiert un quorum de la moitié du capital et un vote à la majorité des trois quarts des voix émises à l'Assemblée.

\* \* \*

Johannes Huth et Xavier Likin présentent la stratégie de GBL et quelques éléments chiffrés sur les performances du groupe. Leur présentation est annexée au présent procès-verbal.

Le Président du Comité de Gouvernance et de Développement Durable étant excusé, le Président donne lecture des commentaires de ce dernier sur les travaux du Comité en 2025 et résume le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025, qui sera soumis au vote des actionnaires.

Emilie Sidiqian, dont la nomination sera proposée aux actionnaires, est présente physiquement et prend la parole pour se présenter.

Priscilla Maters fait un point sur les projets soutenus en 2025 dans le cadre de GBL Act. Un film illustrant certains de ces projets est projeté.

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont eu la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la société. Aucune question n'a été reçue. Les actionnaires ont la possibilité de poser des questions auxquelles il est répondu.

L'Assemblée, reconnaissant que communication lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 (qui sont repris en détails dans le rapport annuel 2025), du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire relatifs à l'exercice 2025, dispense de donner lecture de ces documents.

### **Première résolution**

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation du résultat, tels que proposés par le Conseil d'Administration.

Le dividende s'élève à :

- EUR 5,125 par action brut ;
- EUR 3,5875 par action net.

Le dividende sera payé à partir du 18 mai 2026.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,99 % des voix, soit 139.227.371 votes pour, 1.195 votes contre et 2.945.894 abstentions.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,60 % des voix, soit 138.559.474 votes pour, 562.582 votes contre et 3.193.855 abstentions.

### **Troisième résolution**

L'Assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,85 % des voix, soit 139.006.281 votes pour, 213.859 votes contre et 3.191.331 abstentions.

### **Quatrième résolution**

Le Président indique qu'Agnès Touraine démissionnera de son mandat d'Administrateur et que le mandat d'Administrateur de Paul Desmarais III arrivera à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Paul Desmarais III se présente pour un nouveau terme de quatre ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030.

L'Assemblée est également invitée à nommer Emilie Sidiqian en qualité d'Administrateur indépendant pour un terme de quatre ans.

### Quatrième résolution - 1

L'Assemblée Générale réélit Paul Desmarais III en qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029).

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 87,78 % des voix, soit 125.009.524 votes pour, 17.394.882 votes contre et 7.065 abstentions.

### Quatrième résolution - 2

L'Assemblée nomme Emilie Sidiqian en qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029) et prend note de l'indépendance d'Emilie Sidiqian, qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1<sup>er</sup> du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,94 % des voix, soit 142.198.336 votes pour, 92.438 votes contre et 125.228 abstentions.

### Cinquième résolution

Le rapport de rémunération ayant été envoyé en amont aux actionnaires et le Président ayant donné lecture des commentaires du Président du Comité de Gouvernance et de Développement Durable sur celui-ci, il n'en est pas fait lecture.

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 96,96 % des voix, soit 135.192.041 votes pour, 4.235.581 votes contre et 2.988.014 abstentions.

### Sixième résolution

Il est proposé que GBL octroie une garantie dans le cadre d'un crédit consenti à l'une de ses filiales, ce qui permettra à cette dernière d'acquérir des actions GBL dans le cadre du plan d'intéressement à long terme annuel du groupe.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations dont il n'est pas fait lecture, celui-ci ayant été envoyé en amont aux actionnaires.

L'Assemblée approuve l'octroi d'une garantie dans le cadre d'un crédit consenti à une filiale de GBL afin que cette dernière acquière des actions GBL dans le cadre du plan d'intéressement à long terme annuel du groupe.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 98,05 % des voix, soit 136.807.103 votes pour, 2.720.165 votes contre et 2.888.733 abstentions.

\* \* \*

La Secrétaire est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.

---

Ian Gallienne  
Président du Conseil d'Administration

---

Johannes Huth  
Administrateur-Délégué

---

Priscilla Maters  
Secrétaire